

4272 - Il a découvert que le cadeau avait été volé

La question

Mon oncle m'a offert un ordinateur. Par la suite, j'ai découvert que l'appareil avait été volé et que mon oncle l'a acheté dans la rue... Puis-je le garder en tant que cadeau offert par mon oncle ou le restituer à son propriétaire dont j'ai trouvé l'adresse dans l'ordinateur ?

La réponse détaillée

Il ne vous est pas permis de le garder car il faut le rendre à son propriétaire. C'est un dépôt entre vos mains qu'il faut restituer le plus rapidement possible. Votre oncle doit exiger que le vendeur lui restitue le prix parce qu'il a vendu un objet qui ne lui appartenait pas.

Allah le sait mieux.